

Image not found or type unknown



Obligations des cedants en boulangerie pâtisserie

Par **laure**, le **14/03/2011** à **11:40**

Bonjour,
propriétaire d'une boulangerie pâtisserie (fond et murs), je souhaite mettre en vente sans avoir à passer par une agence j'aurai souhaité avoir quelques informations sur mes obligations en tant que cedant et avoir une liste exhaustive de tous les documents obligatoires à la rédaction de l'acte de vente. Mes acquéreurs potentiels ayant fait appel à un avocat pour la rédaction. Bien cordialement Madame Debont.